

declaration d impots en separation

Par sindres, le 10/10/2011 à 10:54

mon mari a quitté le domicile conjugal ;toujours marié sous le regime de separations de biens ;;on ma dit qu il fallait continuer de faire une declaration d impots commune ;;cet urgent merci pour votre aide

Par fabrice58, le 10/10/2011 à 18:49

Bonjour madame,

pour cette année pas de changement évidemment, l'an prochain, il y aura le choix entre une déclaration commune sur toute l'année 2011 ou chacun la sienne pour toute l'année, le régime matrimonial étant sans effet. Il faudra voir ce qui est le plus intéressant fiscalement, si vous ne vous entendez pas à ce moment-là, déposer deux déclarations semble plus logique.

Les personnes mariées sous le régime de la séparation de biens et vivant séparément étaient jusque là les seules à pouvoir déposer chacune une déclaration séparée et ce alors qu'elles n'avaient pas l'intention de se séparer.

cdt